



## Master 2 Culture juridique française, européenne et internationale

Le Master 2 Culture juridique française, européenne et internationale permet à des étudiants étrangers francophones d'acquérir une formation générale aux principes du droit français, du droit européen et international ainsi qu'aux méthodes de recherche françaises.

### Responsables :

Professeur Marie Goré  
Mme Sophie Gjidara-Decaix

### Conditions d'admission :

Bac+4

### Volume horaire :

205 heures

### Calendrier :

S1 : octobre-décembre  
S2 : janvier-mars

Examens :  
au fil de l'eau

Soutenance des mémoires :  
juillet et septembre

### Procédure d'admission :

[www.u-paris2.fr](http://www.u-paris2.fr)

## Programme

### 5 cours magistraux obligatoires (100h)

- Règlement des litiges : droits français et européen (20h)
- Droit des activités économiques (20h)
- Droit public français (20h)
- Droit de l'Union européenne (20h)
- Droits et libertés fondamentaux (20h)

### 2 enseignements méthodologiques obligatoires (80h)

- Droit des biens, du contrat et de la responsabilité civile (40h) rattaché au cours « Règlement des litiges : droits français et européen »
- Droit des affaires (sociétés et entreprises en difficultés) (40h) rattaché au cours « Droit des activités économiques »

### 1 enseignement au choix de l'étudiant (25h)

- Droit de la concurrence
- Droit des contrats d'affaires
- Droit bancaire et financier
- Droit de la consommation
- Droit du travail

**Mémoire** : Chaque étudiant doit rédiger et soutenir un mémoire de recherche sur un thème choisi par le Directeur de mémoire qui doit être un professeur enseignant dans le Master, ou un autre professeur de l'Université sous réserve de l'approbation par le Directeur du Master.



## Contrôle des connaissances

Est déclaré admis le candidat qui a obtenu une note moyenne au moins égale à 105 sur 210 points à l'ensemble des épreuves.

- **Au choix de l'étudiant, sur l'un des deux cours qui fait également l'objet d'un enseignement méthodologique** : épreuve écrite (note sur 30) et contrôle continu sur l'EM correspondant (note sur 20).
- **Sur le cours faisant également l'objet d'un enseignement méthodologique n'ayant pas été choisi par l'étudiant** : exposé-discussion (note sur 20) et contrôle continu sur l'EM correspondant (note sur 20)
- **Sur chacun des autres cours et enseignements** : interrogation orale (note sur 20)
- **Mémoire (40 points)** : rédaction et soutenance d'un mémoire (noté sur 40)

Toute note inférieure à 12/30 à une épreuve écrite, 8/20 à l'exposé-discussion et 16/40 au mémoire est éliminatoire.

Le diplôme est assorti des mentions suivantes : passable (note moyenne égale ou supérieure à 10/20), assez bien (note moyenne égale ou supérieure à 13/20), bien (note moyenne égale ou supérieure à 15/20) ou très bien (note moyenne égale ou supérieure à 17/20).